

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC136

Conseil Communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, Plaine des sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA - Florian MOINE

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles FAVRE - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Pierre CHARPY à Gilles THOMASSET - Annick DUCROZET à Sandra LAURENT-SEGUI - Mourad BELLAMMOU à Jean-Pierre FILLION - Anthony GENNARO à Isabelle DE OLIVEIRA - Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Votants : 32

Présents : 23

Date de la convocation : 05 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC136-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Décision Modificative n°03 – Budget annexe ASSAINISSEMENT

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif Assainissement a été voté en séance du Conseil communautaire du 04 avril 2024, que la décision modificative n°1 du budget Assainissement a été votée en séance du Conseil communautaire du 13 juin 2024 et que la décision modificative n°2 du budget Assainissement a été votée en séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif Assainissement 2024 en adoptant une Décision Modificative n°3 pour procéder à diverses régularisations de fin d'exercice, notamment une régularisation d'une facture EDF pour un montant de 179 975 euros sur de la consommation 2023 avec prise en compte de la prime ARENH comprise dans la même facture :

Intitulé	Diminut° sur crédits déjà alloué			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat	Montant	Compte	Opérat	Montant
FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ÉNERGIE, ...)				6061		179 975,00
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT ÉQUI				6063		1 060,00
CARBURANTS				6066		1 420,00
HONORAIRES	6226		4 860,00			
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR				6541		2 900,00
CREANCES ETEINTES				6542		130,00
Fonctionnement dépenses			4 860,00			185 485,00
	Solde DF		180 625,00			
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.				7718		179 975,00
QUOTE-PART DES SUBV. D'INVT. VIRÉE AU RÉSULTAT...				777		650,00
Fonctionnement recettes						180 625,00
	Solde RF		180 625,00			
AUTRES - REMBST PUP AST GROUPE 2023				1318		40 142,00
DEPARTEMENTS				13913		650,00
FRAIS D'ETUDES	2031		40 142,00			
Investissement dépenses			40 142,00			40 792,00
	Solde DI		650,00			
				1322		650,00
Investissement recettes						650,00
	Solde RI		650,00			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°24-DC044 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du Budget Annexe Assainissement,

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC136-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

VU la délibération n°24-DC060 du Conseil communautaire en date du 13 juin 2024 approuvant la
Décision Modificative n°01 au Budget annexe Assainissement,

VU la délibération n°24-DC092 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2024
approuvant la Décision Modificative n°02 au Budget annexe Assainissement

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 03 du budget annexe Assainissement 2024 telle présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône
certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-
Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un
délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire,

Catherine BRUN



Le Président,

Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20241212-24-DC136-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024